



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE

Présentation de la convention ville – France Alzheimer

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

PRESENTATION DE LA CONVENTION VILLE – FRANCE ALZHEIMER

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Solidarité, action sociale, santé handicap ainée », en date du 27 Mai 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** l'engagement de la commune en faveur de l'inclusion, du bien-vieillir et du soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées ;
- **Considérant** la démarche portée par France Alzheimer visant à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions adaptées aux besoins des personnes malades et de leurs proches aidants ;

- **Considérant** l'intérêt de développer sur le territoire communal des actions d'information et de sensibilisation du public, de promouvoir les dispositifs de soutien aux aidants et de favoriser la participation sociale des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ;
- **Considérant** la nécessité d'améliorer l'autonomie, la mobilité et l'accès à l'espace public des personnes concernées, afin de contribuer à leur inclusion dans la vie locale ;
- **Considérant** que France Alzheimer et son réseau départemental apportent aux collectivités une expertise, des outils de sensibilisation et un accompagnement dans l'orientation des personnes malades et de leurs proches ;
- **Considérant** que ce partenariat contribue à renforcer la politique municipale de solidarité, à lutter contre l'isolement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à promouvoir un environnement plus inclusif et adapté aux enjeux liés aux maladies neurodégénératives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver la signature par Monsieur le Maire de la convention Ville – France Alzheimer.

Annexe : Charte d'engagements réciproques ville aidante – Alzheimer

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 06 JUIL 2026

Le Secrétaire de séance


Doris MAJESTE



Le Maire,


Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher - Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.



Charte d'engagements réciproques

VILLE AIDANTE — ALZHEIMER —

Aider les personnes malades et leurs proches
aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES
11 rue Tronchet – 75008 Paris
Tél : 01 42 97 52 41

TROIS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITÉ

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l' élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants;
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive;
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la mairie);
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus...;
- Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires ou jeux éducatifs par exemple;
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées;
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité :

Nom de l'association France Alzheimer :

Signature Monsieur, Madame le Maire,

Signature Monsieur, Madame le Président d'association,